



Formulaire de promesse de don

CFA – Université Rennes 2

Depuis le 1er janvier 2020, les CFA ne peuvent plus recevoir de versements directs de taxe d'apprentissage, mais ils peuvent bénéficier de dons en nature, sous forme d'équipements et de matériels.

Notre entreprise a choisi de faire un don au CFA de votre établissement pour se libérer du solde de 13% du produit de sa taxe d'apprentissage.

*Les équipements et matériels donnés doivent être conformes aux besoins des formations dispensées.

Il peut s'agir :

- ✓ de produits de votre stock,
- ✓ de produits achetés spécifiquement pour en faire don au CFA,
- ✓ de produits d'occasion.

💡 Les besoins peuvent être différents d'un CFA à un autre, il est préférable de contacter directement notre CFA pour identifier les besoins (sfca-alternance@univ-rennes2.fr)

Identité de l'entreprise

Raison sociale

SIRET

UAI

CNN

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Quel matériel(s) ou équipement(s) envisagez-vous de donner ?

Identité de l'université Rennes 2 :

Raison sociale : Université Rennes 2

SIRET : 19350937900015

UAI : 0350937D

CCN : 2270

Adresse : Campus Villejean - Place du Recteur Henri le Moal

Code postal : 35043

Ville : Rennes